

## Commission territoriale Seine-Amont

### BRÈVE

Réunion du vendredi 20 juin 2025 à Sens



Les membres de la COMITER Seine-Amont se sont réunis le 20 juin sous la présidence de Nicolas JUILLET autour des sujets de planification, d'avancement de la stratégie de mobilisation territoriale et de déclinaison territoriale de la trajectoire de sobriété.

**Les premiers résultats de l'état des lieux du bassin**, qui doivent être approuvés en fin d'année par le comité de bassin, ont été présentés avec un focus sur le périmètre Seine-Amont par l'agence et la DREAL Bourgogne-Franche-Comté. On notera en particulier des pressions et des risques globalement en augmentation sur les pollutions diffuses (azote, pesticides), sur le quantitatif et l'hydromorphologie. La COMITER se félicite d'une connaissance qui s'enrichit grâce à l'intégration des analyses sur le biote (poissons et gammarès) dans l'évaluation de l'état chimique, ou encore l'augmentation du nombre d'analyses caractérisant l'état écologique des cours d'eau ou les nouvelles molécules recherchées. A l'inverse, le nombre de masses d'eau en statut « indéterminé » augmente notablement (46), conséquence directe des assècs répétés et de la baisse de l'hydrologie qui rend impossible les prélèvements et les analyses.

Les membres ont rappelé la difficulté liée aux périodes couvertes par les jeux de données, puisque par exemple, les données ayant permis de qualifier l'état quantitatif remontent au plus tôt à 2021.

L'objectif de massification des actions correctrices et de suppression des pollutions à la source a été souligné. Ces résultats nous amènent également à réfléchir sur l'importance de la politique de préservation des ressources en eau à l'échelle locale et nationale et le nécessaire alignement des

autres politiques publiques pour décupler ses bénéfiques (urbanisme, agricole, transports) qui peuvent être invisibilisés du fait de pressions anthropiques grandissantes.

**La méthode d'élaboration du prochain programme de mesures (PDM) 2028-2033** a ensuite fait l'objet d'une présentation de l'agence et de la DREAL Centre-Val de Loire. Ce travail préparatoire, axé sur la construction locale avec les acteurs de l'eau du territoire, vise à produire un PDM mieux approprié, centré sur la suppression ou la réduction des pressions à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état. Des réunions par grand type de pression, puis par Unité Hydrographique (UH) jalonnent la période de septembre à décembre 2025. La COMITER sera à nouveau réunie en janvier 2026 pour valider les résultats de ces consultations locales. Ce travail très en amont aidera à une mise en œuvre rapide du futur SDAGE et favorisera la déclinaison rapide des mesures dans les PAOT départementaux. L'enjeu de continuité entre deux cycles (SDAGE-PDM) a été souligné afin de ne pas désorganiser les dynamiques en place tout en permettant d'ajuster les actions en cohérence avec les évolutions observées.

**Un point d'avancement sur la stratégie de mobilisation territoriale a ensuite été fait.** L'occasion de rappeler les différentes étapes aboutissant à la signature d'un contrat (bilan, diagnostic, signature officielle,...). A ce jour, un contrat « reconquête des milieux » a été signé, avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire, conformément au calendrier prévisionnel. D'autres contrats pourraient être signés d'ici la fin de l'année, en avance sur le calendrier. L'élaboration des stratégies de préservation de la ressource, qui conditionnent le financement par l'agence d'animations visant à reconquérir la qualité des captages avance, avec 8 stratégies en cours de finalisation actuellement.

Enfin, le sujet de la **sobriété et de la gestion quantitative** a été abordé. Enjeu clairement affirmé dans le 12<sup>e</sup> programme de l'agence, avec un chapitre dédié, des aides augmentées et une nouvelle conditionnalité pour les aides eau potable, cet enjeu est décliné essentiellement via les SAGE, les PTGE et les stratégies de sobriété délibérées par les collectivités sur le secteur Seine-Amont.

L'objectif est donc de décliner, via ces outils, à la fois la stratégie d'évaluation des volumes prélevables formalisée par le préfet coordonnateur de bassin (échéance en 2027 pour les secteurs en équilibre quantitatif fragiles et les Zones de Répartition des Eaux) et de décliner des trajectoires de sobriété chiffrées par usage dans les SAGE et les PTGE. L'occasion de débattre sur l'importance du choix des outils de gouvernance qui doivent s'adapter aux enjeux, aux dynamiques locales et aux acteurs en présence. L'objectif de faire émerger les SAGE identifiés dans le SDAGE sur Seine-Amont a donc également été rappelé (SAGE Serein, SAGE Loing, SAGE Aube).

Ce sujet a été complété par les propos de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté qui a présenté la **stratégie régionale arrêtée pour répondre aux mesures 33 et 11 du Plan Eau**. En lien avec les trois agences (AESN, AELB, AERMC), un état des lieux des instances de gouvernance de l'eau locales a ainsi été réalisé et des pistes d'actions définies sur les études de volumes prélevables. L'objectif est notamment de doter les services instructeurs des DDT et DREAL d'outils leur permettant de réviser, le cas échéant, les autorisations de prélèvement. Des travaux similaires sont menés par les DREAL Grand-Est et Centre-Val de Loire dans le cadre des déclinaisons du Plan Eau.

Le président a conclu cette COMITER en soulignant l'intérêt de ces réunions qui favorisent une connaissance partagée des travaux du bassin et des actions et spécificités du territoire et en remerciant l'ensemble des intervenants et participants.

\* \* \* \* \*